

Résumé des délibérations
Réunion du Comité des candidatures et des résolutions 2008

1^{er} octobre 2008
Midi
Bureau national

Présences : M. Dewing (présidence), L. Deters (téléconférence), J. Finley, J. LeBlanc (téléconférence), D. Martin et A. Bangiricenge (personnel)

La réunion commence à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

Le point 9), Lettre des candidats, est ajouté à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté, avec modifications.

Résumé des délibérations – 4 septembre 2008

Une correction est apportée au point 3.3 : « Il est convenu de reproduire les biographies/programmes **dans leur format original et** en noir et blanc. »

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté, avec modifications.

Examen de l'avis juridique

Le comité examine l'avis juridique au sujet du libellé de la biographie d'un candidat.

Suivi : M. Dewing rédigera une note avisant le candidat de clarifier ou de retirer certains énoncés conformément à l'avis juridique.

Examen des autres biographies

Il est convenu d'interpréter le règlement 3.6 littéralement, soit d'autoriser « un texte de deux pages », mais aucun élément graphique quel qu'il soit, incluant les photographies, les encadrés et les diagrammes, dans les biographies. Une note sera expédiée aux candidats leur demandant de retirer les éléments graphiques de leurs biographies.

Conformément au règlement 3.7, cinq jours ouvrables seront accordés à tous les candidats pour examiner la traduction et apporter des modifications, le cas échéant.

Réponse de J. Ouellette

J. Ouellette a présenté une lettre qu'il avait envoyée au Conseil exécutif national au sujet des questions qui peuvent être abordées pendant la campagne électorale.

Le Comité des candidatures et des résolutions examine l'avis juridique à ce sujet.

M. Dewing répondra à M. Ouellette au nom du comité.

Directives électorales de l'ACEP à l'intention des candidats

Le comité examine les directives électorales et décide de ne pas les modifier ou de les distribuer aux candidats à la réunion de consultation. Le comité décide de préparer un calendrier électoral pour les candidats.

Réunion avec les candidats

Conformément au règlement 3.8, une réunion de consultation des candidats aura lieu le 20 octobre 2008 à midi au bureau national.

Avis de non-responsabilité

M. Dewing mentionne que dans le passé le Comité des candidatures affichait un avis de non-responsabilité sur la page titre des biographies précisant que le Comité des candidatures n'est pas responsable de l'exactitude des informations que renferment les documents des candidats, leurs sites Web ou toutes communications électroniques concernant leur campagne.

Il est **convenu** d'ajouter un avis de non-responsabilité sur la page titre des biographies.

Lettre des candidats

Il est convenu que M. Dewing répondra à deux lettres provenant des candidats au nom du comité.

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 15.